

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

**Séjours en classes
de découverte des
écoles élémentaires-
Convention de
financement avec
l'OCCE de la Gironde.
Autorisation**

Séance du 5 décembre 2022

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 novembre 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT, Jean-Claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nicole BONNAL, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Justine ADENIS, Monique FRENEL, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nathalie LACUEY à Hervé DROILLARD - Didier IGLESIAS à Jean-Claude GALAN

SABI Fatima à Alexandre BOURIGAULT - Nathalie BIJOUX à Vincent BUNEL

Muriel SOLA à Hélène BARBOT - Kamel MEHERZI à Nadine GRENOUILLEAU

Cédric JUIF à Andrée COLLIN - Nicolas CALT à Jonathan SINSOU
Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET

M. Olivier SAILHAN a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac finance tous les ans des séjours de classe de découverte en faveur d'élèves des écoles élémentaires de la Ville.

Les années précédentes, la Ville organisait directement ces séjours en faisant appel à un prestataire dans le cadre d'un marché public sur la base d'un catalogue et de thématiques préalablement définies. Ces séjours étaient proposés aux élèves de CM1 et CM2.

Il est proposé de remplacer les séjours précédemment proposés par des appels à projet.

Cette nouvelle organisation permettra de donner davantage de souplesse aux enseignants en leur permettant notamment de construire eux-mêmes leurs séjours, en conformité avec les axes du Projet Educatif Global de Territoire de la ville, et de choisir les classes qui pourront bénéficier de ces séjours.

Dans ce cadre, après concertation avec les différentes écoles élémentaires, l'Office Central de la Coopération à l'Ecole a présenté à la Ville sept projets de classes de découverte.

Le financement proposé sera effectué selon les modalités suivantes :

- le financement par école est calculé sur la base du nombre d'élèves scolarisés en CM1, CM2 avec un montant maximum de 55,00 € par élève.
- les subventions seront versées à l'OCCE de la Gironde qui sera chargée du règlement des dépenses et devra produire les bilans financiers des actions.

Un bilan financier et qualitatif, en cohérence avec le Projet Educatif Global de Territoire adopté le 11 avril 2022 en Conseil municipal, devra être fourni après chaque séjour.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 9-1 de la loi n°2000-321 et l'article 1 du décret n°2001-495 ;

Vu les projets de séjours pour l'année 2023 ;

Vu la convention avec l'OCCE ci-annexée ;

Vu l'avis de la commission Education en date du 22 novembre 2022 :

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à procéder au versement des subventions.

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre :

Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 6 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

